



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien 🖂

Cadre réservé à l'autorité cha	rgée de l'examen au cas par cas
Date de réception : 03 03 2023	
Dossier complet le :/	
N° d'enregistrement : F09323P0065	
Intitulé du projet	
Projet de reconstruction du pont de la Ribière sur la com	mune de Briançon
Idontification du (ou don) moîtro(o) d	(augus agus du (augus agus agus agus agus agus agus agus
Identification du (ou des) maître(s) d	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
Identification du (ou des) maître(s) de la Personne physique	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s) Prénom(s)
1 Personne physique	
Personne physique Nom Blando	Prénom(s)
Personne physique Nom	Prénom(s)
Personne physique Nom Blando	Prénom(s)
1 Personne physique Nom Blando Personne morale	Prénom(s) Cédric
1 Personne physique Nom Blando Personne morale Dénomination	Prénom(s) Cédric Raison sociale
1 Personne physique Nom Blando 2 Personne morale Dénomination Département des Hautes-Alpes	Prénom(s) Cédric Raison sociale Administration publique
11 Personne physique Nom Blando 2 Personne morale Dénomination Département des Hautes-Alpes N° SIRET	Prénom(s) Cédric Raison sociale Administration publique
1 Personne physique Nom Blando 2 Personne morale Dénomination Département des Hautes-Alpes N° SIRET 2 2 0 5 0 0 0 1 1 0 0 0 8 9	Prénom(s) Cédric Raison sociale Administration publique Type de société (SA, SCI)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
	R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant
	du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6.a Construction de routes classées dans le domaine routier de l'État, des départements, des communes et des établissements publics	 réalisation d'un nouveau franchissement de la Guisane en aval immédiat de l'existant. surface du nouvel ouvrage 120 m² largeur 6 m longueur 20 m voie unidirectionnelle

	t fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux ticle R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?
Oui	✓ Non
	t fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III 1.122-2-1 ?

4 Caractéristiques générales du projet

✓ Non

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour objectif le franchissement de la Guisane en aval immédiat du pont existant, remplacement de l'ouvrage existant par un nouveau franchissement 5 m en aval, la capacité hydraulique est augmentée (+7%) et les appuis sont prévus en haut des berges sur micro pieux. il n'y aura pas d'artificialisation des berges. Démontage de l'ancien ouvrage par sciage et grutage après mise en place de protection pour éviter la chute de matériaux dans le lit de la Guisane. Les gabions de protections des culées existantes seront laissés en place de façon à ne pas déstabiliser les rives. Un calcul de la capacité hydraulique (Manning/Strinckler) donne un début de mise en charge de l'ouvrage prévu pour un débit de 215 m3/s. Selon le plan de gestion ETRM, le débit de la crue centennale à la confluence avce la Durance est de 180 m 3/s.

4.2 Objectifs du projet

Oui

Maintenir l'accès aux hameaux du Chabas et de Pramorel via la route Départementale n°402 l'état actuel du pont nécessitant son remplacement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Réalisation des culées sur micro pieux en arrière des berges, petits terrassements pour la réalisation des chevêtres d'appuis du nouveau tablier. Pose des poutres préfabriquées par grutage. Mise en place des coffrages de rive et du ferraillage du tablier, coulage de ce dernier, réalisation des superstructures (équipements du nouveau pont, pose des contre corniche, des corniches, de l'étanchéité de la dalle, réalisation des trottoirs, pose des garde-corps, de la couche de roulement, réalisation des accès (structure de chaussée et couche de roulement)sur un linéaire de 30 m environ), pose des différents réseaux (EU, AEP, électrique, télécom) dans les réservations sous le tablier. Démontage de l'ancien pont (mise en place de protection, sciage, grutage) et évacuation dans un centre de retraitement agréé, remise en état des abords (pose de barrière bois pour empêcher la chute dans le lit de la rivière).

Les culées et protections (gabion) de ces dernières seront laissées en place car les berges sont très raide, leur démolition impliquerait la construction de nouvelles protections sous peine d'apparition de zones d'érosion régressives.

Pose d'une passerelle piétonne en encorbellement à l'amont du nouveau pont

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une surveillance des ouvrages d'art est prévue en phase exploitation par les services du Département (Antenne Technique de Briançon). en effet, l'ouvrage de part sa situation, sera exposé aux intempéries, aux crues, à des dégradations accidentelles... c'est pourquoi il fera l'objet d'un plan rigoureux de visite et d'entretien :

- en terme de contrôle : dans le cadre du suivi des ouvrages d'art réalisé par les services du Département et afin de vérifier son bon état, relevé de tout désordre susceptible d'affecter sa structure et sa tenue dans le temps.
- en terme d'entretien : conduite d'intervention d'entretien courant afin de limiter et prévenir l'apparition de désordre.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

1 La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Fiche de renseignement relative à la réalisation de travaux en rivière transmise et validée par la DDT des hautes-Alpes. Suite à son analyse par leurs services, il a été notifié que les travaux ne seront soumis à aucune procédure loi sur l'eau.

4.5	Dimensions et caractéristiques d	u projet et su	perficie globale	e de l'opération	- préciser
	unités de mesure utilisées			8	2.5

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
surface du nouveau tablier 120 m ² surface des nouveaux accès 130 m ²	

4.6 Localisation du proj	et
--------------------------	----

4.6	Localisation du projet
	Adresse et commune d'implantation
	Numéro : Voie : route départementale n°402
	Lieu-dit : la Ribière
	Localité : Briançon
	Code postal : 0 5 1 0 0 BP : Cedex :
	Coordonées géographiques ^[1]
	Long: 6 * 6 2 * 5 3 * 1 Lat.: 4 4 * 9 0 * 6 7 * 3
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
	Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "
	Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "
	Communes traversées :
	briançon
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
	(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?
	☐ Oui ☑ Non
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?
	☐ Oui ☑ Non

^[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

			e de la zone d'implantation envisagée ur remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des
			à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site
e Internet du ministère de l'env			ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par
			environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique,		Ø	
faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		S THEA!	
En zone de montagne ?	V	0	Le territoire de la commune de Briançon se situe dans le massif d Écrins, à la confluence des vallées de la Guisane et de la Clarée. l'altitude du fond de vallée est de 1200 m et remonte jusqu'à 2500 au sommet du Prorel.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de		0	
biotope?			
Sur le territoire d'une commune littorale ?	0	V	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une			
réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		Ø	

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	0	V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?	0	Ø	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	0	Ø	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan	V	0	R20 Chenal, berges et zones de débordement de la Guisane. Phénomène prépondérant : inondations torrentielles Aléa : fort secteur protégé par un ouvrage
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	2	0	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	Ð	Ø	
Dans une zone de répartition des eaux ?	0	V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	0	Ø	
Dans un site inscrit ?	0	Ø	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	0	Ø	
D'un site classé ?	0	Ø	

- 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
- 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	0	Ø	
Irces	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		(3)	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	Ø	0	Les matériaux excédentaires issus des terrassements pour la réalisation des culées seront évacués en décharge agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?		Ø	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?	0	0	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	Ø		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	0	Ø	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?	0	Ø	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	0	Q	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		Ø	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	•	0	Les berges sont concernées par un risque de crue de la Guisane. les protections de l'ancien pont seront laissées en place pour prise en compte de ce risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	О	Ø	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	0	Ø	

Inc	Incidences potentielles		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	2	0	En phase travaux, le projet engendrera des flux de véhicules et engins pour le besoin du chantier. toutefois ces flux seront faibles et limités dans le temps. En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de modification de la configuration actuelle de la RD 402, il ne sera donc pas à l'origine d'une modification du trafic routier existant.		
	Est-il source de bruit ?	V	0	Les travaux seront source de bruit ponctuellement. En phase exploitation, le bruit sera généré par la circulation routière sur cet axe qui sera le même qu'actuellement.		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	2	0			
nces	Engendre-t-il des odeurs ?		0			
Nuisances	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?					
	Engendre-t-il des vibrations ?	V	0	Lors de la réalisation des micro pieux (utilisation de foreuse)		
	Est-il concerné par des vibrations ?	О	Ø			
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	0	~	L'éclairage public actuellement en place sera maintenu. Le projet ne modifiera pas cette configuration.		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	0	Ø			
ons	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		Ø			
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	0	Ø			
	Si oui, dans quel milieu ?	0	Ø			

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
suc	Engendre-t-il des effluents ?	0	2			
Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	Ø	D	Les travaux de démolition de l'ancien pont engendreront des déchets. ils seront collectés et évacués en filière de traitement agréée (avec mise en place d'un système de traçabilité)		
e/Cadre oulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	8	Ø			
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		Ø			

		lu projet ide tants ou ap _l	6.1 sont-e	lles susce	otibles d'ê	tre cumul	ées avec
Oui	✓ Non						
Si oui, dé	crivez lesc	quelles :					

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
☐ Oui ☑ Non
Si oui, décrivez lesquelles :
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).
- Mesures générales en phase travaux, vis vis du milieu physique, naturel et humain : contrôle extérieur du chantier, mesures relatives aux matériels et engins de chantier (modalités de stationnement, ravitaillement), aux installations de chantier (aménagement hors zones sensibles, produits dangereux stockés sur bac de rétention, gestion des déchets), mise en place d'un assainissement provisoire du chantier, mesures préventives vis à vis d'un risque de pollution accidentelle, gestion du risque d'inondation, pêche électrique si nécessaire, remise en éta du site
- Mesure en phase exploitation : contrôle et entretien des ouvrages

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux projetés s'inscrivent dans le cadre d'un impératif de remplacement de l'ouvrage actuel. Le risque, en cas de non intervention, est l'impossibilité d'accès aux hameaux du Chabas et de Pramorel, le pont actuel étant la seule voie d'accès.

L'objectif principal est de maintenir cet accès. La durée des travaux et les surfaces d'intervention seront limités. Les mesures définies en phase travaux et exploitation permettront de limiter l'impact sur le milieu environnant. Ainsi, au regard des caractéristiques du projet et des mesures envisagées, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	V
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	v
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	Ø
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	0
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	О

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet				
1	Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact				
2		0			
3		0			
4		0			
5		0			

9	Enga	gemen	t et	signature
---	------	-------	------	-----------

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinente	es
des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🔲	

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 🔲

Nom Blando	
Prénom Cédric	Le Responsable de l'Antenne technique
Qualité du signataire Responsable pôle ingénierie	
À Briançon	Franck GONSOLIN

Fait le 0 3 0 3 2 0 2 3 Signature du (des) demandeur(s)

DEPARTEMENT DES HAUTEURE DE ANTENNE TECHNIQUE DE BRIANÇON
Maison du Département
Les Cros - Avenue René FROGER
05100 BRIANÇON
Tél. 04 92 21 56 80 – Fax 04 92 21 56 81